

# **PROJET D'ETABLISSEMENT**

## **Multi Accueil**

## **Le Grand Jardin**

## **83440 FAYENCE**

**Modifié et Adopté en Conseil Municipal du 10.12.2018**

**EFFET AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2019**

---

## PROJET D'ETABLISSEMENT MULTI ACCUEIL

- Aux dispositions du règlement de fonctionnement.

Cet établissement a une capacité de 40 places réparties en trois sections d'enfants âgés de 10 semaines à 4 ans, ou à l'entrée en école maternelle.

Le Multi accueil municipal garantit l'accueil de deux enfants non scolarisés jusqu'à l'âge de 4 ans à la charge des bénéficiaires de l'Allocation du Revenu de Solidarité Active, de l'Allocation de Solidarité spécifique ou des primes forfaitaires instituées respectivement par les articles L262-11 du Code de l'Action Sociale et des familles, L524-5 du code de la Sécurité Sociale et L351-20 Du Code du Travail, qui vivent seuls ou avec une personne travaillant ou suivant une formation rémunérée et qui ont une activité professionnelle ou qui suivent une formation rémunérée.

Ces enfants pourront être accueillis au sein du multi accueil de FAYENCE pour permettre aux bénéficiaires des allocations susmentionnées d'accomplir les démarches nécessaires à une recherche active d'emploi.

L'accueil d'enfants présentant un handicap ou une maladie chronique est un droit reconnu par la loi pour les enfants et leur famille.

Le projet social s'articule donc autour de plusieurs actions « accueillir, éduquer, accompagner et animer » dans le monde de la petite enfance tant pour les enfants que pour leurs parents.

Il s'agit d'accompagner la parentalité tout en valorisant l'enfant et en accompagnant la famille dans les moments ou événements les plus difficiles pour eux.

Le multi accueil est dirigé par :

**Annick METZ, puéricultrice DE, Directrice** ✉ [a.metz@ville-fayence.fr](mailto:a.metz@ville-fayence.fr)

L'équipe éducative auprès des enfants est composée d'une Educatrice de Jeunes Enfants, qui se chargera notamment de la continuité des fonctions de direction en toutes circonstances, de 5 auxiliaires de puériculture, de 5 adjoints techniques titulaires du CAP petite enfance, de deux agents Techniques assurant l'entretien des locaux, la cuisine satellite et la lingerie.

Le personnel est complété par des médecins généralistes d'un cabinet médical assurant notamment, des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel et des parents (Décret 2007-230 art R 2334-39).

Le multi accueil est aussi un lieu privilégié de stage pour les étudiants (CAP, Auxiliaires puériculture ou en stage d'observation). Ils doivent être à jour de leurs vaccinations.

Dans le cadre de la Protection Maternelle et Infantile, le multi accueil peut être amené à travailler en partenariat avec différents travailleurs sociaux tels que les assistants sociaux, puéricultrices de secteur, éducateurs, ...

## PROJET EDUCATIF

### I) OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif du multi accueil de FAYENCE vise à accompagner l'enfant à grandir, à s'épanouir harmonieusement, dans une ambiance de bien-être, de respect, pour lui et pour ceux qui l'entourent.

La mission première de la collectivité est d'accompagner la séparation entre l'enfant et sa famille.

La qualité de l'accompagnement de cette séparation sera essentielle dans la réussite du projet.

Afin de comprendre et d'aider l'enfant à s'adapter à la collectivité l'équipe éducative mise sur la communication avec les parents également et les interactions.

## PROJET D'ETABLISSEMENT MULTI ACCUEIL

Sans être intrusif sur leur vie privée, on cherchera à **repérer leurs habitudes** et à observer leur manière de faire avec leur enfant : on leur expliquera les habitudes de la section d'enfants, on les rassurera sur le respect du rythme de l'enfant, surtout dans les groupes des bébés, on insistera sur l'importance du doudou. Chaque famille arrive avec son histoire et ses habitudes et de ceux-ci découlent des besoins spécifiques qui doivent être entendus et pris en compte pour instaurer une relation de confiance.

On peut conseiller d'apporter un doudou ou objet transitionnel qui peut être également un foulard ou objet porté par la maman et qui porte son odeur ou son parfum.

Afin de permettre une intégration plus rapide de l'enfant, la première semaine, on évitera de changer les draps du bébé (qu'en cas de nécessité) pour qu'il reconnaisse l'odeur de son lit.

Lorsqu'un enfant plus grand rentre dans un groupe autre que celui des bébés, il ne faut jamais surestimer ses capacités mais le mettre dans un premier temps dans un groupe d'enfants plus jeunes ou plus calmes. Ainsi, il se sentira plus à l'aise et s'adaptera plus facilement à la collectivité.

La fiche «habitudes de vie» est une aide précieuse pour toute l'équipe tout au long du séjour de l'enfant dans l'établissement. Le personnel y note toutes les habitudes de l'enfant qu'elles soient d'ordre alimentaire, de sommeil, de doudou, sucette etc.... on y retrouve également les problèmes particuliers de l'enfant en matière d'alimentation (intolérance, allergies alimentaires) les aliments déjà introduits par les parents et les difficultés de santé ou les particularités propres à l'enfant comme des soins spécifiques à lui administrer ou des précautions à prendre, des habitudes d'endormissement, etc ...

### **b) ACCUEIL AU QUOTIDIEN**

Lors d'un accueil en collectivité, une distinction doit être faite entre la notion de prise en charge du groupe et de l'individu. Pour cela, il est très important de définir un environnement spatial, affectif et social adapté à chaque tranche d'âge concernée.

L'accueil d'un enfant nécessite une cohésion de l'équipe pédagogique et du concours de ses parents. Dès lors que ces conditions sont réunies, l'enfant trouvera un environnement rassurant propice à son épanouissement, à la construction de sa personnalité, à son développement personnel et de l'estime de soi.

L'accueil au quotidien se joue dans une relation à trois : le parent qui accompagne, l'enfant et la personne qui accueille l'enfant dans le groupe.

Il est important d'avoir une attention particulière pour l'enfant qui arrive au multi accueil (prendre les plus jeunes dans les bras, aller vers l'enfant plus grand et lui parler) et une écoute attentive pour la mère ou le père qui l'accompagne : comment s'est passée la nuit, l'heure du premier repas, les problèmes éventuels rencontrés...

Le personnel gèrera au mieux les angoisses de séparation des parents en encourageant ceux-ci à abrèger le moment du départ, mais sans toutefois partir à la sauvette. En effet, il est nécessaire qu'ils disent au revoir à l'enfant, qu'ils lui signifient clairement qu'ils partent et qu'ils vont revenir. Il faudrait éviter, par exemple, qu'un enfant endormi soit déposé directement dans son lit au multi accueil car il risque d'être désorienté à son réveil...

On le voit, une bonne prise en charge de l'enfant nécessite une communication importante et de qualité entre les familles et le personnel, il est donc primordial de favoriser des temps d'échange avec les parents.

Le temps des retrouvailles avant le retour à la maison revêt aussi une importance capitale pour l'enfant et sa famille.

L'échange et le dialogue entre les parents et les professionnels nécessitent une relation de qualité : le cahier de transmission est une aide pour le personnel qui est en mesure de donner le maximum d'informations aux parents sur la journée passée au multi accueil. Si ces informations ne paraissent pas suffisantes, les parents sont invités à en discuter le lendemain, avec l'équipe présente le matin lors de l'accueil de leur enfant, pour obtenir d'avantages de précisions.

### **c) ACCUEIL DES ENFANTS ET DE LEUR FAMILLE EN PRATIQUE**

## PROJET D'ETABLISSEMENT MULTI ACCUEIL

**Pour les enfants nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018**, seules les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite sont obligatoires. Toutefois les vaccins contre la coqueluche, l'haemophilus influenzae b, l'hépatite B, le méningocoque C, le pneumocoque, la rougeole, les oreillons, la rubéole sont vivement recommandés.

**Pour les enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018**, les vaccinations suivantes sont obligatoires : diphtérie, tétanos, poliomyélite, contre la coqueluche, contre les infections invasives à Haemophilus influenzae b, contre le virus de l'hépatite B, contre les infections invasives à pneumocoque, contre le méningocoque de sérogroupe C, contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (article 49 de la loi n° 2017-1836 du 30/12/2017)

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2018, le responsable d'établissement doit vérifier le statut vaccinal des enfants. Si le calendrier vaccinal n'est pas respecté, seule une admission provisoire est possible.

Les parents ont 3 mois pour régulariser la situation ; à l'issue de ce délai, en cas de refus persistant, le responsable de l'établissement est fondé à exclure l'enfant (Décret n° 2018-42 du 25 janvier 2018).

Les parents doivent indiquer à l'équipe, les soucis de santé que l'enfant a présentés dans la nuit ou dans le week-end qui vient de s'écouler.

La confiance, qui s'est installée lors de la période d'adaptation de l'enfant au multi accueil, doit se maintenir notamment dans le cadre de la prise en charge de l'enfant qui présente une fièvre ou une maladie.

Ainsi, les parents indiqueront le souci rencontré et la solution qu'ils ont apportée en termes de traitement, de régime spécifique etc....

De fait les parents sont tenus de signaler toute prise d'un antipyrétique avant l'arrivée de l'enfant au multi accueil afin d'éviter tout risque de surdosage.

En règle générale, les parents sont encouragés à s'exprimer et à dialoguer avec l'équipe, pour tous les détails de la vie quotidienne.

Tout problème de santé en règle générale doit être impérativement signalé à la directrice du multi accueil.

En cas de petite pathologie (maladies saisonnières), l'enfant peut être admis, sous réserve que son état de santé soit compatible avec la vie en collectivité et qu'il soit traité.

En cas de maladie ordinaire, les parents sont tenus de transmettre un certificat médical qui doit indiquer le nombre de jours d'absence et non la pathologie ; le retour de l'enfant se fait au terme des jours d'absence sans certificat.

En cas de maladie à éviction obligatoire, le retour de l'enfant dans la collectivité nécessite un certificat d'aptitude à la vie en collectivité d'enfants. 11 maladies sont à éviction obligatoire :

- Angine à streptocoque
- Scarlatine
- Coqueluche
- Hépatite A
- Impétigo
- Infection invasive à méningocoque
- Oreillons
- Rougeole
- Tuberculose
- Gastro entérite à Escherichia coli entéro-hémorragique

## PROJET D'ETABLISSEMENT MULTI ACCUEIL

Le repas est un moment de plaisir, de convivialité et d'échange qui diffère selon les stades de développement de l'enfant et selon son âge.

Ainsi, le tout petit enfant a besoin d'une réponse adaptée à son rythme qui est très individualisé : le bébé a un rythme anarchique au début de sa vie en collectivité qui doit être prête à offrir un repas conçu pour ce bébé à tout moment de la matinée. L'enfant qui a faim peut très vite se sentir frustré s'il ne peut être rassasié rapidement.

De ce fait, le personnel qui prend soin des enfants de la section des bébés aura une biberonnerie dans ses propres locaux, pour avoir les biberons de l'enfant à disposition.

Les biberons sont préparés sur place, avec le lait qui convient, fourni par les parents. Ils sont préparés selon le respect des règles d'hygiène, sous une hotte à flux laminaire. Les auxiliaires de puériculture ont la tâche de préparer le biberon de l'enfant au moment de la tétée ou au début de la matinée. Les biberons sont conservés au froid jusqu'à leur consommation.

Les biberons de lait maternisés ou de lait maternel sont réchauffés dans un chauffe biberon.

Les biberons (contenants) identiques pour tous sont décontaminés puis stérilisés par une méthode « à chaud ».

Pour les enfants qui ont débuté une diversification alimentaire, le personnel du multi accueil veillera à suivre les recommandations des parents pour le repas.

L'introduction de nouveaux aliments est réalisée à la maison par les parents qui en informent le multi accueil.

Les aliments proposés à l'enfant seront cuisinés à la cuisine centrale de Fayence ou seront des aliments pour bébés en pots, afin de coller parfaitement à la progression de l'enfant dans ses goûts, sa découverte des aliments et leur texture.

En ce qui concerne les enfants plus grands, les repas seront proposés à tout le groupe au même moment, car il s'agit ici de favoriser l'intégration de l'enfant par l'autonomie et le plaisir lors du repas en collectivité.

Les menus seront établis très à l'avance et seront affichés afin que les parents en prennent connaissance et puissent ajuster l'équilibre alimentaire de leur enfant.

Ils sont composés de protéines sous forme d'œuf, de poisson ou de viande et d'un légume (cru ou cuit), accompagné d'un féculent, puis d'un fruit et d'un laitage si besoin.

Les repas seront préparés à la cuisine centrale et seront acheminés en « liaison chaude » jusqu'à la cuisine satellite du multi accueil.

Les derniers ajustements (mixés etc....) seront réalisés sur place avant d'être servis aux enfants.

Une collation composée d'un jus de fruit frais et de pain est proposée aux enfants dans la matinée, ainsi qu'un goûter composé d'un laitage (yaourt, fromage blanc petits suisse ou exceptionnellement d'un dessert lacté), d'un fruit (cru ou cuit en compote ou en salade de fruits) et d'une céréale (pain, biscuits etc.).

Dans le groupe des moyens, tous les aliments sont proposés à l'enfant sans pour autant lui imposer d'y goûter.

L'enfant doit pouvoir prendre le temps dont il a besoin, pour découvrir l'aliment proposé qu'il prendra avec ses doigts selon son envie : c'est la découverte de la matière, de saveurs et de textures différentes. Plus l'enfant est grand et plus on l'incite à goûter de tous les aliments. Le repas est l'occasion de découvrir des goûts nouveaux mais il doit toujours rester un plaisir et un moment de convivialité.

### **e) ACQUISITION DE LA PROPRETE**

C'est un processus complexe qui demande du temps et de la maturation. L'enfant doit prendre conscience de ce qui se passe dans son corps et apprendre à le nommer. Par la suite, il apprendra progressivement à contrôler ses sphincters.

Le réveil s'échelonne selon le rythme propre à chacun. De petits groupes sont alors composés pour effectuer des activités courtes, ludiques et calmes.

### **III) DEVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR, EVEIL, SOCIALISATION**

Le rôle du multi accueil est d'aider l'enfant à :

- Développer sa curiosité en lui permettant de découvrir et d'expérimenter
- Développer sa sensori-motricité en lui permettant de manipuler et de se mouvoir
- Développer son plaisir d'être en relation avec l'autre, de s'exprimer et de faire des choix

Dans ce but, jouer avec les enfants est un acte pédagogique qui demande de l'observation, de la disponibilité, du dynamisme, de l'imagination, ainsi que du respect pour l'enfant et le groupe

L'entourage doit permettre et protéger le comportement de jeu du tout petit, en mettant à sa disposition la sécurité affective et physique nécessaire, l'espace suffisant à son activité, le temps utile pour jouer, afin qu'il mette en place ses compétences ludiques propres, seul ou en relation avec l'autre

#### **a) OBJECTIFS DE LA PRISE EN CHARGE ÉDUCATIVE AU MULTI ACCUEIL PAR RAPPORT AUX BESOINS DE L'ENFANT**

- Respecter son bien-être physique et psychique en l'absence des parents : un enfant mal dans sa peau régresse et a plus de difficultés à se développer
- Respecter la présence de son doudou qui lui permet de se défendre de l'angoisse de séparation et de supporter l'absence des parents
- Respecter sa personnalité, son degré d'évolution, son rythme pour lui permettre le meilleur épanouissement possible ; le laisser libre de rêver, penser, observer et se reposer
- Accompagner son autonomie (celle-ci passe par le choix et la sécurité) Autoriser l'enfant à « faire seul », à découvrir ses cinq sens, expérimenter, explorer, se dépenser physiquement
- Le stimuler pour parvenir à certaines acquisitions avant le passage dans un groupe d'âge supérieur, tout en sachant que ces acquisitions se feront lorsque l'enfant sera mature neurologiquement.

#### **b) OBJECTIFS DE LA PRISE EN CHARGE ÉDUCATIVE AU MULTI ACCUEIL PAR RAPPORT AUX BESOINS DU GROUPE.**

- Organiser le multi accueil en petits groupes du même âge : créer des cadres de vie adaptés à leurs besoins. Pour chaque groupe, prévoir un encadrement suffisant de personnel qualifié (équipe pluridisciplinaire)
- Organiser le temps en fonction de l'arrivée et du départ des enfants, des heures de repas, des besoins de sommeil : quand il propose des activités, le personnel doit être capable de s'adapter au nombre d'enfants, à leur humeur, au désir du groupe...
- Aider les enfants à se socialiser : la socialisation passe par la découverte des autres (il faut savoir se partager le personnel et le matériel, apprendre à prêter, supporter les frustrations dans l'attente...) ; Les enfants ont besoin de repères : il faut donc leur fixer des limites claires (les mêmes consignes quel que soit le nombre de personnel présent, mais avec souplesse)
- Eviter la routine en alternant les activités encadrées et les activités libres, en ayant des jouets de qualité en nombre suffisant, en mobilisant le groupe dans les lieux de vie différents afin que celui-ci découvre d'autres activités et d'autres jeux dans un cadre différent

## PROJET D'ETABLISSEMENT MULTI ACCUEIL

En cas de PAI, sa mise en place est effectuée en concertation avec le médecin traitant, le médecin du multi accueil, la directrice et la famille.

### **V) COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES**

#### **1) La Directrice**

**Nom de la directrice du multi accueil :** Madame Annick METZ

Titulaire du diplôme d'Etat de Puéricultrice de classe supérieure, la directrice est responsable du bon fonctionnement du multi accueil.

Elle a délégation du gestionnaire pour assurer la gestion de celui-ci qu'il s'agisse de l'organisation générale, de l'encadrement et de la cohésion de l'équipe et des interventions des médecins du multi accueil.

Elle constitue les dossiers personnels de chaque enfant et un registre de présences journalières qu'elle présentera lors des visites de contrôle.

Elle établit les contrats en présence des parents et selon leurs besoins et établit les factures mensuellement.

Elle est tenue de signaler à la Protection Maternelle et Infantile (PMI), dans les 48 heures, tout évènement grave survenu dans les locaux du multi accueil ou à l'occasion de son fonctionnement.

Elle est responsable avec son équipe du projet d'établissement qui inclut un projet social et un projet éducatif, ainsi que de sa mise en œuvre.

Elle est tenue de se conformer au règlement de fonctionnement du multi accueil et de le faire appliquer par le personnel et les familles qui fréquentent celui-ci.

Elle anime et coordonne les actions autour du projet de vie et organise la formation du personnel par le biais de réunions ou de formations individuelles : la formation continue s'effectue par l'intermédiaire du C.N.F.P.T selon les besoins de chaque agent et de son projet d'évolution.

Elle veille au respect des règles d'hygiène, d'alimentation et de sécurité et à ce que le développement psychique, affectif et physique de l'enfant soit harmonieux.

Elle assure l'encadrement technique, pédagogique et hiérarchique du personnel, organise l'encadrement des stagiaires, et l'accueil de l'enfant et de sa famille à l'arrivée et au départ.

Elle exerce un rôle paramédical en partenariat avec les médecins du multi accueil et les médecins traitants des enfants qui lui sont confiés, elle leur fait part de ses observations dans un but de dépistage des maladies et des troubles sensoriels ou neurologiques pouvant nécessiter une prise en charge précoce.

La prise des médicaments étant sous sa responsabilité, la directrice s'assure qu'aucun médicament ne soit donné par le personnel sans une ordonnance récente, datée et signée par le médecin traitant de l'enfant.

Elle organise des réunions de parents, en présence ou non du personnel du multi accueil. Elle peut proposer des rencontres individuelles en dehors de ces temps d'échanges en groupe.

#### **2) Une Educatrice de jeunes Enfants**

À temps complet qui la seconde (art 2324-41) dans ses actions et assure la continuité des fonctions de direction du multi accueil durant ses absences.

Elle dynamise les équipes autour d'un projet éducatif garantissant la qualité de l'accueil et la cohérence des attitudes éducatives. Elle a un rôle de conseil, d'échange et d'écoute auprès des et assure la coordination entre les équipes et la direction.

## PROJET D'ETABLISSEMENT MULTI ACCUEIL

### **A) Prise en charge de l'enfant dans sa globalité**

- Garantir un accueil dans les meilleures conditions possibles des enfants et de leur famille en favorisant le processus de séparation
- Apporter à l'enfant accueilli la sécurité matérielle et affective, favoriser son bien-être et son éveil dans le cadre d'activités prenant en compte son rythme et sa culture familiale, avec le souci de respecter les besoins individuels et collectifs
- Participer à l'éveil de l'enfant et de son confort affectif en lui proposant des activités, des jeux adaptés à son âge et à ses besoins
- En lien avec les parents, favoriser la diversification de l'alimentation de l'enfant, élaborer les biberons, veiller à la qualité de son sommeil, participer à son apprentissage de la propreté et l'amener doucement vers l'acquisition de son autonomie
- Assurer une présence quotidienne auprès des enfants pour assurer leur bien-être physique et physiologique.

### **B) Rôle d'écoute de la famille et lien avec autres partenaires**

- Répondre aux parents en matière d'écoute et de conseils en partenariat avec la Directrice et l'éducatrice de jeunes enfants.
- Contribuer en lien avec d'autres partenaires, à une action de sensibilisation et de prévention : les enfants sont pesés mensuellement ou plus et l'auxiliaire est vigilante également à tout signe qui pourrait nuire à leur santé.

### **C) Contribuer à l'hygiène, à la sécurité de l'enfant et veiller à son environnement**

- Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité. Veiller à la propreté des lieux où se trouvent les enfants et à la bonne hygiène de leur environnement en participant aux tâches d'entretien des espaces de vie, des matériels, jeux, jouets...
- Participer au quotidien à l'aménagement du temps et de l'espace afin de rendre leur lieu de vie le mieux adapté et le plus accueillant possible

### **D) S'informer et se former, encadrer**

- Etre attentive aux évolutions en matière de petite enfance et se tenir informée ou se former en participant à des réunions, des formations
- Encadrement des stagiaires et des CAP petite enfance.

### **4) le personnel de service**

Deux Agents techniques à temps complet en charge de la cuisine satellite et de l'entretien des locaux au quotidien et de la lingerie (linge traité à l'ESAT de BROVES en SEILLANS et sur site)

### **5) Des médecins généralistes du multi accueil**

Ils s'assurent que les conditions d'accueil permettent le bon développement et l'adaptation des enfants au multi accueil ; Ils veillent en particulier à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique ou de tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière et, le cas échéant mettent en place un projet d'accueil individualisé :

- en liaison avec la famille, le médecin de l'enfant et l'équipe du multi accueil
- en concertation avec la directrice du multi accueil ;



## PROJET D'ETABLISSEMENT MULTI ACCUEIL

- ✓ Les puéricultrices de secteur ;
- ✓ Les unités territoriales sociales : assistantes sociales, éducatrices spécialisées...
- ✓ Les cabinets médicaux : médecins traitants des enfants ;
- ✓ Les cabinets paramédicaux ou équipes pluridisciplinaires en charge d'enfants malades chroniques ou présentant un handicap : orthophonistes, orthoptistes, kinésithérapeutes, psychomotriciens... ;
- ✓ Les hôpitaux de la région : LANVAL à NICE et Les hôpitaux périphériques de GRASSE, DRAGUIGNAN, FREJUS ....

Par ailleurs le multi accueil travaille en partenariat avec :

Les écoles, la médiathèque, la résidence autonomie la Roque, les commerçants du village (exemple le boulanger), les commerçants du marché, la piscine, les parcs de loisirs ou d'animaux des environs....

### VIII) ADOPTION DU PRESENT PROJET D'ETABLISSEMENT

Projet d'Etablissement modifié et Adopté en Conseil Municipal le 10 décembre 2018

A FAYENCE, le 10/12/2018

Le Maire,



Jean-Luc FABRE

La Directrice du multi accueil,

Annick METZ

Remis à la famille ..... (à compléter par le nom) qui l'approuve.

Le.....

(signature)